

## SHORT NEWS

**Vive l'Europe, vive le dumping social**

Comme on pouvait s'y attendre, la Cour de justice européenne a condamné ce jeudi le Luxembourg pour transposition non conforme de la directive sur le détachement des travailleurs. Il s'agit d'une loi européenne réglementant les conditions de travail quand une entreprise vend des services en dehors de son pays d'origine. La Commission européenne avait entamé la procédure notamment parce que la loi luxembourgeoise accorde à ces travailleurs le droit à l'indexation, le respect des conventions collectives et permet de mener des contrôles assez stricts relatifs aux conditions de travail. Sur les trois points, la Cour a expliqué, grosso modo, que le Luxembourg avait tort d'invoquer l'intérêt général, et que donc le principe de la libre prestation des services prend le dessus. Cela confirme que les institutions européennes privilégient la dimension économique de l'Union aux dépens de la dimension sociale. Dans une première réaction, le ministre du travail François Biltgen essaie de dédramatiser la chose. D'abord, constate-t-il, l'indexation reste permise pour les salaires minimaux. Ensuite, les conventions collectives déclarées d'application générale resteraient applicables aux travailleurs détachés. Enfin, en ce qui concerne les possibilités de contrôle, le ministre promet « un nouveau système, plus conforme au principe de la proportionnalité » - principe invoqué par la Cour - mais qui serait tout aussi efficace.

**Siège éjectable anyone ?**

Le ministère de la culture et son service des sites et monuments sont loin d'être sortis de l'impasse. Même si l'année culturelle 2007 fait déjà partie de l'histoire, les incohérences budgétaires du ministère n'ont pas pour autant cessé de faire grincer des dents les contrôleurs budgétaires ainsi que la Chambre des députés. Répondant aux questions des député-e-s lors d'une séance la semaine passée, Octavie Modert, la secrétaire d'Etat à la culture, a dû admettre qu'il y avait encore du pain sur la planche avant que son ministère puisse satisfaire les conditions et garanties requises. Il en va de même pour le service des sites et monuments qui parmi d'autres gaspillages fait preuve d'une grande faim de têtes responsables... à la découpe de préférence. Après le départ du contesté Georges Calteux il y a un plus d'un an, Christiane Steinmetzer - qui lui a succédé - vient de quitter ses fonctions aussi. Reste à savoir qui veut prendre le risque de se faire éjecter le prochain.

woxx@home

**Culot bis**

Honnêtement, il n'a pas fini de nous étonner, ce cher Institut Pierre Werner (IPW). Alors qu'il y a deux semaines, il tentait de nous convaincre des bienfaits de l'Europe en convoquant plusieurs Miss à l'abbaye Neumünster, voilà qu'il essaie de nous faire croire qu'après tout, Vladimir Poutine serait un homme admirable. L'exposition-photo intitulée « Putin, ein Mann wie die anderen ? » consacrée à l'iconographie de cet homme avide de pouvoir, paranoïaque comme Staline et peu soucieux de démocratie ou de liberté de la presse, veut sérieusement nous faire croire que Poutine était un merveilleux président qui a réussi à extirper de sa misère postsoviétique sa Russie natale. Les images d'Anatoly Shdanov, journaliste dans un journal proche du pouvoir - évidemment, on sait ce qui advient à nos confrères qui osent critiquer le nouveau « tsar » - tenteraient de « capter Poutine tel qu'il est ». Ah, oui ? On espère du moins quelques photos torse nue. Cela confortera peut-être celles et ceux qui ne supportent pas les Miss.

## AKTUELL

SPIRALE DU CRÉDIT

**Surendettés, surfez !**

Raymond Klein

**Pour mieux faire face à une demande d'aide accrue, le service surendettement d'Inter-Actions a mis en place un site web.**

Il faut savoir rédiger des contrats, calculer des taux d'intérêt, déchiffrer des clauses juridiques, jouer un rôle de coach et être un peu psy. Le profil ainsi décrit n'est pas celui d'un-e patron-ne de petite entreprise, mais celui d'un-e collabora-teur-trice du service d'information et de conseil en matière de surendettement (SICS). « Il s'agit d'une activité hautement technique au sein du secteur social », a énoncé Jan Nottrot, directeur d'Inter-Actions, l'ONG qui gère ce service, lors de la présentation du nouveau site [www.dettes-net.lu](http://www.dettes-net.lu) mardi dernier.

En 2007, le service a traité 307 demandes nouvelles. Pour cela, les quatre collabora-teur-trice-s ne sont pas de trop. Au delà des consultations de personnes surendettées, il y a surtout la procédure de « règlement collectif de dette » (voir woxx no 855) qui donne lieu à des dossiers volumineux et complexes, et à de nombreuses heures de négociation. Cette procédure permet à la justice de paix, dans les cas où les négociations avec les créanciers échouent, d'imposer un plan de consolidation et de remboursement des dettes à toutes les parties. « Nous n'avons pas le droit à l'erreur », insiste Nottrot, « il s'agit de l'argent de nos clients. Et puis, les banques aussi veillent au grain. » Enfin, quand un plan est arrêté, le SICS doit encore en assurer le suivi - actuellement une cinquantaine de cas.

Tout cela a conduit à une saturation du service. « Il pouvait y avoir jusqu'à trois mois entre une demande de consultation et le rendez-vous que nous pouvions proposer », raconte Susanne Canaria, responsable du SICS d'Esch. Depuis, le délai a été ramené à six semaines : on exige maintenant des personnes surendettées qu'elles introduisent un dossier rassemblant certains documents. L'idée est de vérifier la motivation des gens à collaborer avec le service, et le nombre de rendez-vous non respectés par les demandeurs a effectivement diminué.

Le site internet qui vient d'être mis en place représente une autre tentative d'optimiser l'action du service. « Il s'adresse aux personnes qui attendent leur rendez-vous et à celles qui préfèrent rester anonymes », explique Jan Nottrot. « Le site a également un

caractère préventif. » En effet, on y met en garde contre le cynisme des banques, par exemple quand on s'est porté caution pour un membre de la famille ou en cas de regroupement de prêts qui, en général, « ne profite qu'aux instituts de crédit ».

Autre fonctionnalité offerte par le site, on peut y télécharger des courriers types, que ce soit pour demander un sursis à déguerpissement ou pour introduire un recours contre des frais d'huissier devant le procureur d'Etat. Un glossaire explique les termes techniques, depuis « acte de cession » jusqu'à « titre exécutoire ». Il est également prévu de mettre en ligne les jurisprudences en matière de surendettement. Enfin, une version allemande du site doit être mise en place avant la fin de l'année.

Cela ne sera pas superflu, car environ la moitié des personnes surendettées sont de nationalité luxembourgeoise, et souvent du bas de l'échelle sociale. « Quand quelqu'un gagne le salaire minimum, avec le coût du logement, il suffit d'une petite panne pour que le piège se referme », explique Nottrot. Un risque qui n'est pas près de diminuer, par les temps qui courent. C'est pourquoi Inter-Actions demande certaines améliorations de la loi sur le surendettement. « Nous sommes favorables à une faillite civile comme elle existe dans les pays voisins », dit Nottrot. « Mais pas comme aux Etats-Unis, où on passe certes l'éponge sur les dettes, mais on n'offre pas d'accompagnement social aux personnes concernées. » Autre proposition : constituer un fichier central des débiteurs, où les banques devraient vérifier la solvabilité des clients avant d'accorder un prêt. Cela existe en Belgique, en Allemagne, et même dans le bastion du secret bancaire, la Suisse. Mais Nottrot craint qu'une telle réforme ne voie pas le jour avant les élections. « Ce n'est pas un sujet qui mobilise l'électorat », regrette-t-il.